

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Deux Juillet Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

**ETAIENT PRESENTS** : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Solenne HAMEL-GUITTON Jean-François ORHON, Murielle BODINIER, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

**ETAIENT EXCUSES** : Florent CAILLET, Patrick BUCHET, Christelle PHILIPPEAU et Amélie CORNILLEAU,

**ETAIENT ABSENTS** : Christophe GRANGE et Katharina THOMAS

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Freddy SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

**POUVOIRS** : Florent CAILLET à André-Jean VIEAU, Patrick BUCHET à Stéphane MELLIER, Christelle PHILIPPEAU à Delphine CLOUET et Amélie CORNILLEAU à Isabelle LEFOL-ANDRE

**Objet de la délibération**

Convocation le 26 avril 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 19  
Publié le 08 juillet 2025

**2025-016 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Rapporteur : André-Jean VIEAU**

Conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services du SIVU de l'Enfance, le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents suivants :

Service demandeur	Fonction	Mission	Grade(s)	Indice Brut	Temps de travail	Effectif demandé	Période d'emploi et/ou durée maximale par contrat
ACCUEIL DU MERCREDI	Animateur.rice	Encadrement des temps d'animation périscolaires du mercredi après-midi	Adjoint.e d'animation	IB 367	4 heures par mercredi en journée complète	10	Du 27 août 2025 au 3 juillet 2026
					8 heures hebdo	1	
	Agent.e polyvalent.e d'entretien	Nettoyage des locaux de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi	Adjoint.e technique	IB 367	1.5 heure par mercredi	2	
MULTI ACCUEIL	Assistant.e petite enfance	Accueil des enfants à besoin particulier et de leur famille	Adjoint.e animation	IB 367	5 heures par journée d'intervention	1	Du 18 août 2025 au 1 <sup>er</sup> août 2026

Le recours aux agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5212-15 ;

**VU** le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 1 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter sur ces emplois non-permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:**

Présents ou représentés : 19

Votants : 19

Abstentions : 0

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

**DECIDE** la création des emplois non permanents proposés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

**AUTORISE** monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondants.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
André-Jean VIEAU

*Par délégation, la Directrice du  
SIVU de l'Enfance*



*Christine PRIGENT*